



La Copidec et l'UVCW ont organisé, le jeudi 24 novembre 2022, les Assises des Déchets.

Cet évènement bisannuel vise à rassembler les mandataires et agents communaux ayant la gestion des déchets dans leurs attributions pour échanger autour d'un thème d'actualité en rapport avec le secteur.

Pour cette 5<sup>ème</sup> édition, la thématique choisie était le cout de la gestion des déchets sous l'angle « Trop chère la gestion des déchets ? L'économie circulaire : un investissement pour les générations futures ».

## Introduction

La gestion des déchets a un cout. Celui-ci peut objectivement paraitre raisonnable au vu du service offert : collectes en porte-à-porte, points d'apports volontaires, recyparcs et traitement performant. Ce qui ne nous empêche pas d'entendre les citoyens pour qui la moindre augmentation est insurmontable en ces temps de crise ajoute Laurent Dupont, président de la Copidec.

Mais alors que la Belgique se classe parmi les meilleurs élèves européens en matière de tri des déchets, les citoyens ont de plus en plus de mal à comprendre pourquoi leurs efforts de tri ne sont pas récompensés en monnaie sonnante et trébuchante.

Ceci s'explique par le fait qu'aujourd'hui, nos actions s'intègrent dans les politiques des objectifs de développement durable et non plus uniquement financiers : il s'agit d'atteindre l'objectif fixé, mais en utilisant le moins de ressources possibles. Autrement dit, il s'agit de faire mieux avec moins.

En parallèle, l'économie s'est transformée d'une trajectoire linéaire vers davantage de circularité. Or, recycler coute, en euros, davantage qu'enfourir simplement en décharge et séparer à la source revient plus cher que collecter de manière indifférenciée.

Aujourd'hui, ne pas laisser de dette environnementale aux générations futures est devenu le driver unique.

L'objectif de ces Assises est de faire le point, sans tabou, à la fois sur les pistes prometteuses et sur les fausses bonnes idées, de donner à entendre des retours d'expérience du terrain, en mettant en évidence les leviers existants, mais aussi les difficultés rencontrées.

Faut-il abandonner le bastion que constitue encore aujourd'hui, dans de nombreuses sous-régions de Wallonie, la collecte hebdomadaire en porte-à-porte des déchets résiduels ? Serait-il plus pertinent de simplement l'organiser tous les 15 jours ? Les points d'apport volontaire constituent-ils LA solution ou bien une solution parmi tant d'autres ? Existe-il une troisième voie ? Enfin, le zéro déchet est-il une solution pour diminuer les coûts ?

## VIDEO « La taxe déchets en 6 Q/R »

<https://youtu.be/Lv10xE5ebAg>

Cette vidéo a été développée par le BEP Environnement afin d'apporter un soutien aux communes dans leur communication vers les citoyens sur la taxe déchet. L'objectif est d'expliquer ce qu'est le cout vérité et pourquoi certains couts sont incompressibles qu'on utilise le service ou non.

## TABLE-RONDE « Comment maitriser les coûts ? »

Animation par Nathalie Ricaille d'Espace Environnement

### Intervenants

- Vincent Brahy, Conseiller Déchets au Cabinet de la Ministre Céline Tellier
- Arnaud Ransy, Conseiller expert à l'Union des Villes et Communes de Wallonie
- Philippe Teller, Directeur général de Tibi et Vice-Président de la Copidec
- Baudouin Schellen, Bourgmestre de la commune de Viroinval

### **Evolution de l'AGW cout-vérité**

Dans son introduction, le président de la Copidec en appelait à la cohérence et à la nécessité de changer de paradigme, notamment dans le cadre de la refonte des AGW « Coût-vérité » et « Petits subsides ». Un projet de texte est actuellement sur la table. Qu'en pensent nos intervenants ?

Philippe Teller : Plus on trie plus ça coute mais les professionnels que nous sommes savent que c'est la meilleure chose à faire pour l'environnement. Par contre, instaurer des nouveaux tris ou généraliser des tris existants à tous les recyparcs (exemple : amiante) risque d'alourdir la facture pour le citoyen. Il est donc nécessaire d'analyser préalablement le cout et le bénéfice avant d'imposer un nouveau tri.

Arnaud Ransy : En matière d'arrêté cout-vérité, il y a deux erreurs à ne pas commettre. Tout d'abord, essayer d'uniformiser le service dans toutes les communes car les réalités territoriales varient. Et ensuite, vouloir aller chercher « le dernier carat ». Il est nécessaire d'évaluer la proportionnalité du cout de la mesure par rapport à son bénéfice environnemental.

Vincent Brahy : La volonté du Cabinet est d'arriver à un subtil équilibre entre la partie forfaitaire et variable qui devrait être plus élevée pour être plus incitative. Le mécanisme du cout-vérité a donc été mis sous la loupe d'un bureau d'étude qui a fait des recommandations. Celles-ci sont maintenant discutées avec les acteurs dont l'UVCW et la Copidec. Il est également essentiel de travailler sur les obligations de reprise afin de faire supporter le cout par les producteurs qui génèrent les déchets.

### **Diminution des fréquences de collectes**

Il n'y a sans doute pas de solution magique à la question de la maîtrise des couts de la gestion des déchets, et il existe certainement aussi de nombreuses fausses bonnes idées en la matière. En revanche, certaines pistes prometteuses sont déjà implémentées dans les territoires, avec des résultats qui nourrissent la réflexion.

Baudouin Schellen : Après analyse, il a décidé, pour son cas spécifique, de ne pas diminuer les fréquences de collecte dans sa commune. La collecte en porte-à-porte hebdomadaire est considérée comme un acquis social. Pour lui, les citoyens ne sont pas prêts à accepter cette diminution de service car ce serait perçu comme un retour en arrière.

Philippe Teller : 70% des couts sont fixes donc si on veut réduire le cout de la gestion des déchets il faut toucher au service, le faire évoluer. Il faut également tenir compte du fait que le gain financier n'aura qu'un temps car les couts évoluent toujours vers le haut. Enfin, il ne faut pas faire de

généralisation à outrance (notamment pour la généralisation du conteneur à puce et la tarification au poids) car chaque commune est différente. Pour certaines communes, modifier les fréquences de collecte a un impact positif.

Vincent Brahy : La Région Wallonne ne fixe que les grandes lignes directrices sur base d'études macro. Il appartient aux communes et intercommunales de trouver l'optimisation et d'adapter certains mécanismes à leur propre réalité de terrain. La Région est prête à accompagner les réflexions au niveau local notamment en identifiant et en partageant les bonnes pratiques.

Arnaud Ransy : Attention de ne pas augmenter les comportements inciviques et les dépôts sauvages si on diminue le service et notamment la fréquence des collectes. Pour l'UVCW il faut optimiser le mécanisme des REP et travailler sur l'écoconception, pilier de l'économie circulaire. Il faut également identifier les bonnes pratiques de communes qui arrivent à rendre la taxe incitative dans la mesure du possible tout en couvrant les coûts fixes.

### **Mesures sociales**

En ces temps de crise, où chaque euro compte pour certaines familles, comment, concrètement, décliner les mesures sociales adossées à la tarification des déchets ? S'agit-il d'exonérer au risque de déresponsabiliser ? D'inciter d'une manière ou d'une autre pour encourager à produire moins ?

Vincent Brahy : Une piste de réflexion est la mise en place d'un fond de solidarité à disposition des communes pour absorber des hausses subites des coûts. Mais sur base de quels critères les ménages y auraient-ils droit ? Et comment ne pas déresponsabiliser ces ménages ?

Baudouin Schellen : La commune de Viroinval a décidé d'exonérer d'un certain poids les ménages avec des enfants en bas âge ou des personnes incontinentes. Il s'agit d'un mécanisme de solidarité puisque le coût est porté par l'ensemble des citoyens. Par ailleurs, il est indispensable selon lui que les publics défavorisés qui produisent beaucoup de déchets bénéficient d'un accompagnement différencié.

Philippe Teller : Chaque citoyen doit rester acteur de sa production de déchets. Les mesures sociales devraient donc porter sur la partie fixe uniquement et pas sur la partie variable.

Arnaud Ransy : L'UVCW est sur la même longueur d'ondes que la Copidec.

### **Communication**

Le sujet du coût des déchets n'est jamais facile à aborder avec le citoyen. C'est complexe, technique, pas vraiment sexy. Et dans les médias, il fait plus souvent le buzz qu'il n'appelle à des articles de fond. Comment avancer vers davantage de transparence et de lisibilité de ces coûts pour les citoyens ?

Arnaud Ransy : Le public sensibilisé est facile à toucher mais c'est très difficile de toucher les autres. L'annexe à l'avertissement extrait de rôle déchet pourrait être amélioré afin d'expliquer pourquoi le citoyen paie et pourquoi ça coûte.

Baudouin Schellen : La commune a fait une vidéo avec les moyens du bord pour communiquer sur la taxe en prenant le cas d'une famille de 3 personnes. Il y a eu 2.000 vues pour 5.600 habitants.

Philippe Teller : Il faut améliorer la communication et être plus présents sur les réseaux sociaux. La gestion des déchets va coûter de plus en plus cher mais c'est nécessaire pour les générations futures.

Vincent Brahy : Le Cabinet travaille à la simplification et modernisation de l'annexe à l'avertissement extrait de rôle déchet (sur base du modèle de la facture d'eau) pour faire passer les messages essentiels.

## VIDEO « Le défi réussi d'une famille en mode Zéro Déchet »

[https://youtu.be/tUvj3VUpZ\\_8](https://youtu.be/tUvj3VUpZ_8)

Julie témoigne des premiers pas de sa famille dans le monde du ZD et des trucs et astuces simples à mettre en place dans son quotidien. Du vrac aux alternatives maison en passant par les économies réalisées, aucun sujet n'est laissé pour compte.

## TABLE-RONDE « Le ZD, une solution pour diminuer les couts ? »

Animation par Nathalie Ricaille d'Espace Environnement

### Intervenants

- Sarah Martin, Conseillère au Cabinet de la Ministre Céline Tellier
- Fabienne Lebizay, SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département Sol et Déchets - Direction des Infrastructures de Gestion et de la Politique des Déchets
- Ophélie Noël, Cellule Développement Durable / Zéro Déchet de la ville de La Louvière
- Sylvie Droulans, Directrice de ConsomAction
- Fabienne Lespagnard, Responsable du département Zéro Déchet d'Intradel

### **Le Zéro Déchet (ZD)**

Lorsque l'on parle de zéro déchet, que doit-on entendre, en réalité ?

Sylvie Droulans : Le mouvement a pris son essor en 2015. Entre la poubelle et le bocal de Bea Johnson il y a une multitude de possibilités pour aller vers le ZD pas à pas. Le ZD c'est d'abord se poser la question « comment me procurer ce dont j'ai besoin sans déchet » lors de l'achat.

Sarah Martin : Quand on parle de ZD on parle des 5R (Refuser-Réduire-Réutiliser-Recycler-Rendre à la terre) mais le Cabinet va insister sur les 3 premiers R de l'échelle de Lansink pour définir les priorités à mener dans les mois et années à venir.

Fabienne Lespagnard : La prévention des déchets est une mission importante des intercommunales wallonnes de gestion des déchets depuis de nombreuses années. Elles visent les écoles, les familles, le secteur associatif et le secteur public. Les intercommunales ont été précurseurs puis, en 2008, l'AGW a donné un coup de boost avec l'arrêté petit subsides qui octroie des subventions aux pouvoirs locaux pour mettre ces actions en place.

### **ZD et couts**

Est-ce que le Zéro Déchet peut être une solution pour faire baisser les couts ? On entend de plus en plus régulièrement des familles ZD qui se plaignent pourtant de ne pas être récompensées de leurs efforts.

Sylvie Droulans : Dans la vidéo, on parle de 15 à 35% d'économies et pour elle le chiffre est réaliste. En effet, le ZD est une philosophie de vie et une remise en question des habitudes globales de consommation. Acheter la juste quantité, diminuer le gaspillage, favoriser le réemploi et la seconde main a un impact financier significatif.

Ophélie Noël : A La Louvière certaines familles demandent pourquoi elles ne bénéficient pas d'une réduction sur la taxe déchets vu leurs efforts en matière de diminution des déchets.

Fabienne Lespagnard : Les intercommunales sont de plus en plus interpellées par les familles peu productrices de déchets qui ne comprennent pas devoir payer le service minimum. Elles se sentent non valorisées dans leurs efforts. Il faut trouver un incitant pour stimuler ces familles à pérenniser

leurs actions et partager leur expérience. Pourquoi pas via des bons dans des ressourceries ou coopératives locales.

Sarah Martin : La volonté du cabinet est de trouver des solutions pour faire la différence et récompenser les familles qui font des efforts, notamment en augmentant la partie variable de la taxe.

### **Arrêté « Petits subsides »**

Pour généraliser les dynamiques et comportements vertueux, l'action de proximité est sans doute un incontournable. De ce point de vue, il semble essentiel que les communes se mettent en mouvement. Et elles sont déjà nombreuses à le faire, notamment avec le soutien de la Région via le mécanisme de l'Arrêté « Petits subsides ». Quelles sont les grandes articulations de cet Arrêté et comment les communes et intercommunales wallonnes agissent-elles dans ce contexte ? Quelles sont les évolutions prévues ?

Fabienne Lebizay : On parle de petits subsides en opposition aux gros subsides pour les infrastructures. Depuis 2008, cet arrêté octroie des subsides aux intercommunales pour des actions de prévention. Il a été revu en 2019 pour tenir compte de la logique ZD et apporter une majoration du subside pour les communes qui se lancent dans le ZD. En 2020, 51 communes se sont déclarées en démarche ZD. En 2023, elles sont 87, soit une commune sur trois qui est dans la démarche dont 70% délèguent ces actions à leur intercommunale. Les actions les plus fréquentes qui sont mises en place sont les défis familles ZD, des ateliers de fabrication de produits, la sensibilisation et l'accompagnement des commerces aux contenants réutilisables, la réutilisation via des mini-donneries.

Fabienne Lespagnard : Les chiffres sont éloquentes. Ils montrent une volonté des communes de s'inscrire dans une démarche ZD et d'y mettre les moyens. Mais on se heurte à deux difficultés. Tout d'abord le manque de portage politique. Il n'est géré que par une personne alors qu'il s'agit d'une matière transversale qui devrait être inscrite au Plan Stratégique Transversal. Ensuite le manque de moyens humains dans les communes pour mettre en œuvre le plan d'actions.

Sarah Martin : Le subside disponible au niveau régional n'est pas entièrement consommé et celui-ci n'est pas adapté aux besoins des communes. Il y a une volonté de revoir le mécanisme de subsidiation pour qu'il réponde aux besoins. Une réflexion est en cours.

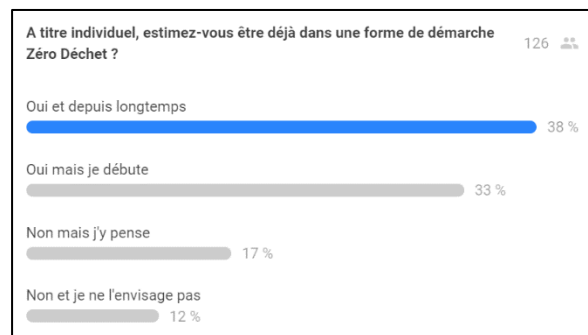
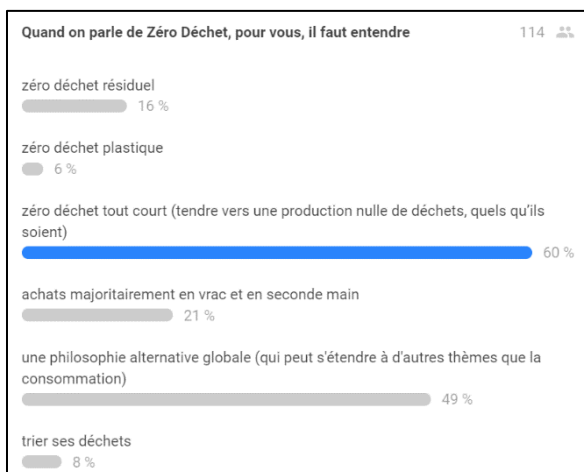
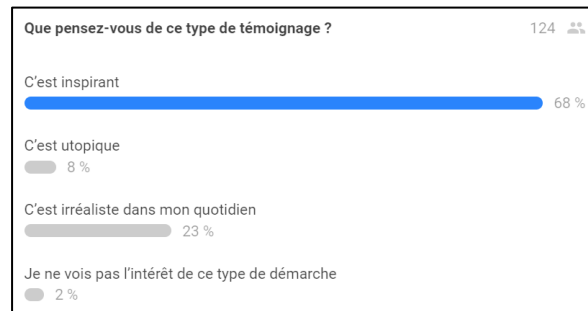
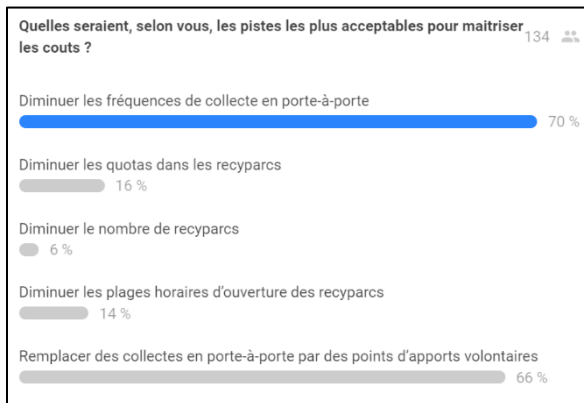
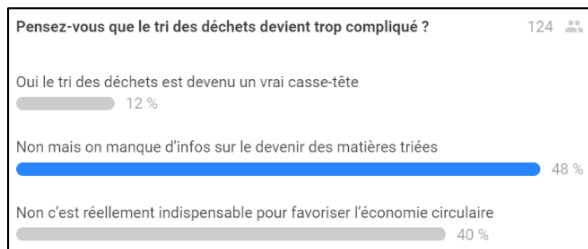
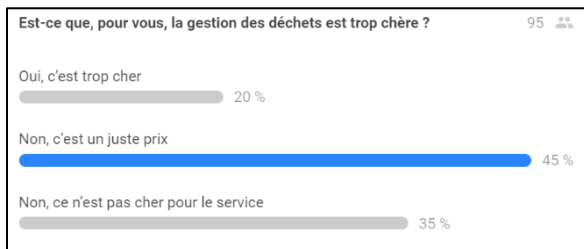
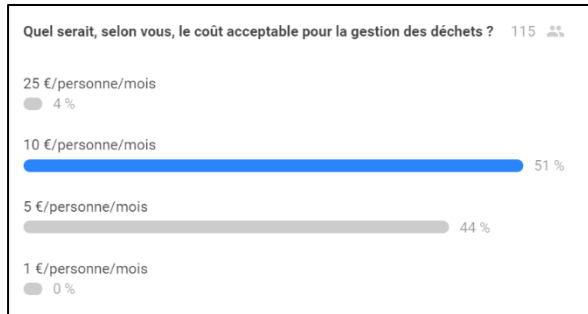
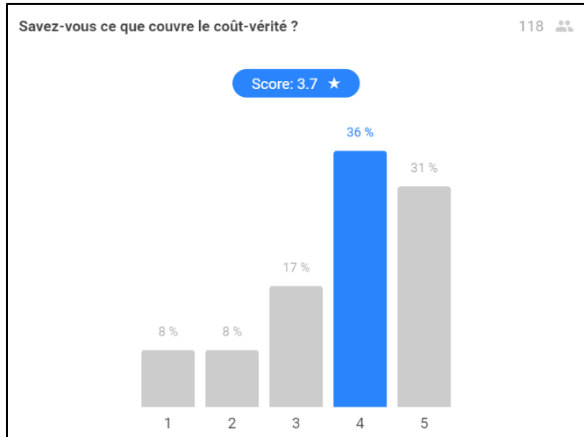
### **Comment aller plus loin ?**

Sylvie Droulans : ConsomAction regroupe les acteurs du vrac et du ZD sur toute la chaîne de valeur. Ils accompagnent notamment les fournisseurs dans la réflexion sur les emballages. Mais on observe une baisse de fréquentation des commerces en vrac et le secteur subit beaucoup de préjugés par rapport aux coûts. Il est donc nécessaire de communiquer sur ce sujet. Il faut en fait inverser la tendance et considérer que la normalité c'est le ZD.

Ophélie Noël : Il y a un paradoxe entre la fourniture de sacs prépayés et la demande à la population de produire moins de déchets. Par ailleurs, le ZD seul n'a pas de sens. Il faut faire le lien avec le tri et la propreté publique et travailler sur les 3 thématiques en parallèle.

Sarah Martin : La ministre a accordé un subside à l'ASBL ConsomAction pour donner de l'ampleur au secteur du vrac. Il y aura également, en 2023, un accompagnement de familles au travers d'ateliers organisés à l'échelon local, en plus d'une vaste campagne de communication.

## Réponses aux sondages



## Pour aller plus loin

- COPIDEC : [www.copidec.be](http://www.copidec.be)
- UVCW : [www.uvcw.be/](http://www.uvcw.be/)
- SPW Département Sol et Déchet : [environnement.wallonie.be/administration/dsd.htm](http://environnement.wallonie.be/administration/dsd.htm)
- AGW Cout-vérité : [environnement.wallonie.be/legis/dechets/degen028.htm](http://environnement.wallonie.be/legis/dechets/degen028.htm)
- AGW Petit subsidie : [environnement.wallonie.be/legis/dechets/degen029.htm](http://environnement.wallonie.be/legis/dechets/degen029.htm)
- Echelle de Lansink : [economiecirculaire.wallonie.be/articles/article/quels-types-actions-circulaires-peut-mettre-en-place-entreprise](http://economiecirculaire.wallonie.be/articles/article/quels-types-actions-circulaires-peut-mettre-en-place-entreprise)

